



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Loir-et-Cher

## Division du Personnel Enseignant du 1<sup>er</sup> degré

Blois, le 6 mai 2026

Division du personnel enseignant 1<sup>er</sup> degré

DPE : 2025-2026

Affaire suivie par :

**Caroline Bodin**

**Cheffe de division**

Tél : 02 34 03 90 25

Mél : ce.dpe41@ac-orleans-tours.fr

La Directrice académique des services  
de l'éducation nationale de Loir-et-Cher  
à

Pôle administratif  
31 mail Pierre Charlot  
41000 Blois

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public  
s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs de circonscription

### **Objet : Accès au grade de professeur des écoles Classe exceptionnelle au titre de l'année 2026**

#### **Références :**

- Article L522-18 du Code de la fonction publique
- Décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports du 16 décembre 2024
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie d'Orléans-Tours du 7 mai 2024

La présente note a pour objet de présenter le calendrier des opérations relatives à la campagne d'avancement pour la promotion des professeurs des écoles à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2026, dont les modalités sont précisées dans l'annexe jointe.

L'ensemble de la campagne se déroulera exclusivement dans l'application I-Prof. Aucune démarche de candidature n'est attendue de la part des agents. Dès lors qu'un agent remplit les conditions de promouvabilité, il en est informé par un message adressé via la messagerie I-Prof. Il est rappelé que la promouvabilité ne vaut pas promotion.

Les résultats seront consultables sur le site internet de la DSDEN 41, dans la rubrique « carrière dans le Loir-et-Cher », puis la rubrique « promotions » <https://www.ac-orleans-tours.fr/carriere-dans-le-loir-et-cher-122294>, ainsi que sur le PIA dans la rubrique « Carrière ».

Je vous précise que le contingent départemental de promotions 2026 n'est pas connu à ce jour.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la directrice académique,  
La secrétaire générale

Karine BISTER